RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02309
Numéro SIREN : 529 866 154
Nom ou dénomination : ABEG DIRECT

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2018 sous le numéro de dépôt 79066



20180790662017

DATE DEPOT : 03/08/2018

N° DE DEPOT : 79066

N° GESTION : 2011B02309

N° SIREN : 529866154

DENOMINATION : ABEG DIRECT

ADRESSE : 13-15 rue Taitbout 75009 Paris

MILLESIME : 2017

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
09 AOUT 2018
Sous le N° : 79066

« **ABEG DIRECT** »

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.640 Euros

Siège Social à PARIS (75009)

13/15, Rue Taitbout

R.C.S. PARIS B 529.866.154

(2011 B 02309)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 29 Juin, à 14 heures,

Les Associés de la Société « **ABEG DIRECT** », Société par Actions Simplifiée au capital de 10.640 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation faite par leur Président.

Il a été dressé une Feuille de Présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les Actionnaires présents et par les mandataires des Associés représentés.

Monsieur Ludovic BARRA préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Aurélie BARRA Associée présente et acceptante, est appelée comme Scrutateur et secrétaire de séance.

La Feuille de Présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

BL

Monsieur le Président dépose et met sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- Le fac similé de la lettre de convocation ;
- La Feuille de Présence et les pouvoirs des Associés représentés ;
- L'inventaire, les comptes annuels : Bilan, Compte de Résultat et Annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2017 ;
- Le Rapport de Gestion du Président ;
- Le Texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que ces pièces et documents, ainsi que tous les autres documents et renseignements visés aux Articles L 225 – 115 et R 225 – 83 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des Associés au Siège Social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1er Janvier 2017 de clos le 31 Décembre 2017 et présentation des comptes de cet exercice ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions
- Examen et approbation desdits comptes annuels et conventions ; Quitus aux Administrateurs et Affectation du résultat ;
- Pouvoirs.

Puis Monsieur le Président donne lecture du Rapport de Gestion du Président sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2017.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

BC

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion du Président sur la marche de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1erJanvier 2017 et clos le 31 Décembre 2017, approuve le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé, dont le compte-rendu lui a été fait, et donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Président sur les conventions visées à l'Article L 227 - 10 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit Rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17.938 €, lequel augmenté du Report à nouveau créditeur de 15.895 €, forme un ensemble distribuable de 33.833 €, de la manière suivante, savoir :

- Au Dividende à servir aux Associés
  La somme de..... 33.440 €

- Au Report à Nouveau, le solde soit
  La somme de..... 393 €

Total..... 33.833 €

Ainsi chaque action recevra un dividende brut de 44 € éligible à l'abattement de 40 %.

Il est précisé que la totalité du montant distribué, soit 33.440 €, est éligible à l'abattement de 40 %.

Ce dividende sera mis en paiement le 1er Juillet 2018.

13C

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Afin de satisfaire aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, savoir :

Exercice 2014 (Année 2015) : Dividende brut de 58 € par action, soit un total brut distribué de 44.080 €
Exercice 2015 (Année 2016) : Dividende brut de 58 € par action, soit un total brut distribué de 44.080 €
Exercice 2016 (Année 2017) : Dividende brut de 56 € par action, soit un total brut distribué de 42.560 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

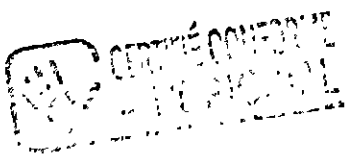
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou copie de procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.



15

« **ABEG DIRECT** »

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.640 Euros

Siège Social à PARIS (75009)

13/15 Rue Taitbout

R.C.S. PARIS B 529.866.154

(2011 B 02309)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la Loi, pour notamment vous rendre compte de la marche de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

Le rapport de votre Président, de même que le compte de résultat, l'annexe, le bilan et les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous rappelons que ces comptes vous sont présentés conformément au plan comptable et selon les méthodes d'évaluation en vigueur.

ACTIVITE ET RESULTATS :

Notre chiffre d'affaires s'est élevé, pour l'exercice 2017, à la somme de 290.894 € et affiche un très net recul par rapport à notre précédent exercice à l'issue duquel il avait atteint la un montant de 425.945 €, soit un écart de 31,7 %.

Ce chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante, savoir :

- Vente de marchandises France : ..... 279.035 €
- Vente de marchandises Export : ..... 11.860 €

BL

Après enregistrement du poste « Autres produits » pour une somme marginale de 6 €, le total de nos produits d'exploitation s'établit à 290.900 €.

Nos charges d'exploitation quant à elles, régressent corrélativement à la baisse de notre volume d'affaires, mais dans des proportions à peine plus faibles et de l'ordre de 28,2 % puisqu'elles s'élèvent à 267.048 € contre 371.901 € l'année dernière.

Leur variation par grands postes d'un exercice sur l'autre peut être mise en évidence par le tableau ci-dessous :

	2016	2017
– Achats de marchandises	316.211 €	202.577 €
– Charges Externes	47.152 €	53.633 €
– Impôts et Taxes	1.446 €	1.619 €
– Dotations aux amortissements	1.692 €	2.162 €
– Dotations aux provisions	5.298 €	7.054 €
– Autres charges	101 €	2 €

Compte tenu des chiffres précédemment exposés, notre résultat d'exploitation présent un solde créditeur de 23.852 €.

Ainsi, cet exercice aura été marqué par des signes assez nets de reprise économique, même si celle-ci est restée timide.

L'investissement soutenu des entreprises a dopé considérablement les acteurs de l'industrie et donné un peu plus de pouvoir d'achat aux consommateurs.

Toutefois ce contexte encourageant est resté cantonnée sur certains grands secteurs d'activité sans avoir encore de retombées sur des entreprises de notre taille.

En outre les consommateurs sont restés prudents préférant conserver une épargne supplémentaire compte tenu des incertitudes économiques qui demeurent.

De la même manière les entreprises et les administrations ont souhaité poursuivre leurs économies en termes de charges courantes, préférant encore les produits low-coast à des produits de meilleure qualité et à durée de vie plus longue.

Par ailleurs, nous vous rappelons que notre entreprise a subi une forte désorganisation liée à la perte d'un de nos associés et prestataire informatique de notre entreprise qui nous a encore déstabilisée tout au long de l'exercice.

Tous ces paramètres expliquent la baisse assez nette de notre volume d'activité, sans que celle-ci entraine toutefois un risque majeur quant à la pérennité de notre société.

Parallèlement, nous avons porté une attention plus que soutenue concernant la régulation de nos charges avec d'ailleurs une certaine efficience puisque celles-ci affichent une forte régression qui nous permet de produire un résultat d'exploitation nettement bénéficiaire, même si celui-ci se situe un peu en-deçà de celui que nous vous avions présenté l'année dernière.

BL

Notre endettement auprès d'établissements de crédit a généré, pour l'exercice, 100 € de charges financières lesquelles sont toutefois entièrement compensées par nos produits de même nature qui s'élèvent à la somme de 217 €, de sorte que notre résultat financier apparait créditeur de 118 €.

Notre résultat courant avant impôts dégage donc un profit de 23.969 €.

Précisons également que notre endettement externe ne déséquilibre aucunement notre structure bilancielle et que notre trésorerie demeure saine.

En définitive, après enregistrement de notre résultat exceptionnel débiteur de 2.786 € et paiement de l'impôt sur les sociétés pour 3.245 €, notre résultat net comptable se solde par un bénéfice de 17.938 €.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17.938 €, lequel augmenté du Report à nouveau créditeur de 15.895 €, forme un ensemble distribuable de 33.833 € de la manière suivante, savoir :

- Au Dividende à servir aux Associés
  La somme de..... 33.440 €

- Au Report à Nouveau, le solde soit
  La somme de..... 393 €

Total..... 33.833 €

Ainsi chaque action recevrait un dividende brut de 44 € éligible à l'abattement de 40 %.

Il est précisé que la totalité du montant dont nous vous proposons la distribution, soit 33.440 €, est éligible à l'abattement de 40 %.

Ce dividende pourrait être mis en paiement à compter du 1er Juillet 2018.

Nous vous rappelons également que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Enfin, afin de satisfaire aux prescriptions légales, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, savoir :

BL

Exercice 2014 (Année 2015) : Dividende brut de 58 € par action, soit un total brut distribué de 44.080 €
Exercice 2015 (Année 2016) : Dividende brut de 58 € par action, soit un total brut distribué de 44.080 €
Exercice 2016 (Année 2017) : Dividende brut de 56 € par action, soit un total brut distribué de 42.560 €

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Conformément aux prescriptions de l'article L 232 – 1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, savoir :

Amendes et pénalités : 450 €.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT :

Notre Société n'ayant pas de Commissaire aux Comptes nous ne sommes pas soumis aux dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 Août 2008 et notamment de l'Article D 441-4 du Code de Commerce, en ce qui concerne la décomposition du solde des dettes à l'égard de l'ensemble des fournisseurs à la fin de chaque exercice.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE :

Nous vous informons que nous n'avons pris aucune participation durant l'exercice 2017.

FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Nous vous rappelons que nous ne détenons à ce jour aucune participation.

BL

EVOLUTION PREVISIBLE :

En ce début d'exercice, la croissance qui est restée assez timide durant le premier trimestre semble reprendre un peu de vigueur et nous attendons un impact sur notre volume d'activité d'autant que nous avons redéveloppé notre site internet et somme désormais beaucoup plus opérationnels en ce qui concerne notre secteur informatique.

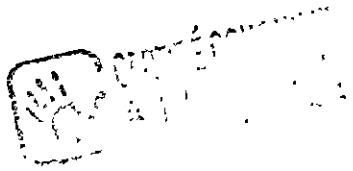
De fait nous enregistrons actuellement un chiffre d'affaires de bien meilleur niveau que lors de l'exercice qui vient de s'achever, avec de nouveaux clients « Grands comptes ».

Nous espérons donc, grâce à une maîtrise de plus en plus efficiente de nos charges courantes, présenter un résultat d'exploitation en nette progression dès la fin de l'exercice en cours.

Les résolutions que nous vous proposons correspondent à ces propositions. Nous espérons qu'elles auront votre approbation et que vous voudrez bien accorder quitus à votre Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'ordre du jour que vous jugeriez utile de poser.

LE PRESIDENT





BL

JS Expertise

EXPERTISE - COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAS ABEG DIRECT

Numéro SIRET : **52986615400030**
Code APE : **4665Z**

13 rue Taitbout
75009 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2017 au 31/12/2017

69 Rue des Fossés
78550 HOUDAN

Tél. : 01 61 08 31 44 • contact@jsexpertise.com

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 13 rue Taitbout 75009 PARIS — Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIREN : 529864154 00030 — Néant ☐

Exercice N : 01/12/2017 au 30/11/2018

			Brut	Amortissements, provisions	Net
			1	2	3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC	
	Frais de développement	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	10 923	AU 1 459	9 463
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières	BH	2 328	BI	2 328
	TOTAL (II)	BJ	13 250	BK 1 459	11 791
ACTIF CIRCULANT — Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	18 059	BU	18 059
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	700	BW	700
Créances — Clients et comptes rattachés (3)		BX	69 383	BY 14 775	54 608
	Autres créances (3)	BZ	12 326	CA	12 326
Divers	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	8 065	CG	8 065
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	6 866	CI	6 866
	TOTAL (III)	CJ	115 399	CK 14 775	100 623
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	128 649	LA 16 235	112 414

Renvois : 1) Fonds commercial : | 2) Part moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | 3) Part à plus d'un an : CR

Classe de retenue de garantie : | Stocks | Créances

* Les cellules grisées ne doivent pas normalement être utilisées pour cet exercice.

BAGE Reporte comptables janvier 2018

BL

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant ☐

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) - Dont versé ... 10 640 ;	DA	10 640
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence DK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 064
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve relative à la provision pour fluctuation des cours DJ)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants DJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	15 895
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 938
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées	DK	
	TOTAL (I)	DL	45 537
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 715
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs DV)	DV	3 788
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	54 596
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 980
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 798
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	FB	
	TOTAL (IV)	EC	66 877
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	112 414

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Ecart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EI	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	66 877
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C.C.P.	FH	

* Des explications sont à fournir s'il y a lieu, sur feuille annexe dans le cadre n° 2032.

BL

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant ☐

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	279 035	FB	11 860	FC	290 894	
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	279 035	FK	11 360	FL	290 894	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	290 900	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	202 922	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(345)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (à lister)*					FW	53 633	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 619	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	2 162	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	7 054	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	267 048	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	23 852	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (6)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	217	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	217	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	100	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	100	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	118	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	23 969	

SAGE Expertise comptable - Janvier 2018

BL

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFiP N° 2053-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 337
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 737
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(2 736)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 245
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	291 118
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	273 181
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	17 938
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	JG	
	(3) Dont — Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HR	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HS	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	HT	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HV	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cessions personnelles de l'exploitant (13,	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A8 / obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cession immobilisation corporelle		1
Amendes et pénalités	450	
VNC cession d'immobilisation corporelle	2 337	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

BAOF Experts comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032.

BL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Cession ou mise hors service (y compris par suite de scission ou de transmission universelle de patrimoine) 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		DS		DS	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions : Sur sol propre	Dont Composants	LY	KJ		KK		KL	
	Constructions : Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	MJ	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	MK	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport *			KY	4 836	KZ		LA	9 000
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et matériel informatique			LB		LC		LD	1 236
	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	4 836	LO		LP	10 236
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	2 285	IU		IV	42
	TOTAL IV			LQ	2 285	LR		LS	42
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK	7 172	ØH		ØJ	10 279

CADRE B — IMMOBILISATIONS				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions et mises hors service au cours de l'exercice 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou libre* par différence de réévaluation : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			JO		LV		LW		LX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MH		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		MJ	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MV		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP	4 200	MQ	9 686	MR	9 686
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 236	MU	1 236
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	4 200	NH	10 923	NI	10 923
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			LZ		ØL		M7		ØW	
	Autres participations			IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			II		2H		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 328	2G	2 328
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 328	2H	2 328
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	4 200	ØI	13 250	ØM	13 250

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BASE Experts-comptables Janvier 2018

BL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 31 12 2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 *bis J* du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT Néant : [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'art. le 238 *bis J* du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE : ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

BL

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise ABEG DIRECT — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		LN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PI		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QF		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	1 160	QI	1 779	QJ	1 863	QK	1 076	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	384	QN		QO	384	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	1 160	QV	2 162	QW	1 863	QX	1 459	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN	1 160	UP	2 162	UQ	1 863	UR	1 459	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Montant net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		MD		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q5		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W7		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NJ						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)		NW		Total général (NS + NT + NU)		NY				Total général (NW – NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			7O		7S	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032

BAGF Reports comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 54 du code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A III) *	3L		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 93 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TL	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	F0		FP		FQ		FR	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	02		03		04		05	
	sur immobilisations - titres de participation	9L		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	7 721	6U	7 054	6V		6W	14 775
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	7 721	TY	7 054	TZ		UA	14 775
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 721	UB	7 054	UC		UD	14 775
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	7 054	UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 1 5° du CGI							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BAGE Experts comptables janvier 2018

BL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N°2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant | * |

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 328	UV		UW	2 328
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	26 196		26 196		
	Autres créances clients	UX	43 188		43 188		
	Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	7 151		7 151		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 191		4 191		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	984		984		
	Charges constatées d'avance	VS	6 866		6 866		
	TOTAUX	VT	90 902	VL	88 575	VV	2 328
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 715		1 715		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	54 596		54 596		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 980		4 980		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I					
Groupe et associés (2)		VI	3 788		3 788		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 798		1 798		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		72					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	66 877	VZ	66 877		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	3 788
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 77[illegible]	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Expert-comptables Janvier 2018

BL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ * | Exercice N. clos le : 1 1 1 2 2 0 1 7

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WA	17 938
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer *	WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI et autres amortissements non déductibles)		WE	WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de la vente d'immeuble		RA	Part des loyers à prendre en réintégration (art. 239 septies CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. Tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)		XX	XW	450
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT SD)						17	3 245
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		– imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme					WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises * (activité prorogée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 0 I)		SX		Quote-part de 12 % des plus values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	21 633

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et rentrégées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD cadre III)							WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WU	
		– Imposées au taux de 0 %					WV	
		– Imposées au taux de 19 %					WH	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WP	
		– imputées sur les déficits antérieurs					WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						I6	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts *	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				WZ	
							XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *,						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations	Entreprises nouvelles (hors entreprises en difficulté et reprises)	KB	Entreprises nouvelles (ZAE)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies-0 A)	LS	XF
		Pôle de compétitivité (hors JEI, ZAFR et ZRDR)	L6	Sociétés coopératives ouvrières de production (art. 238 0)	KJ	Zone de restructuration de la défense (ZRD)	PA	
		Zone franche urbaine (ZFU, ZAFR et ZRDR)	ØV	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	TF	Zone franche d'activité (art. 44 quindecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1	XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XL	21 633
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	21 633 XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT SD

BL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B SD 2018

Désignation de l'entreprise ABEG DIRECT — Néant |X| *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Défict de l'exercice (tableau 2058A ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° *bis* AL 1er du CGI, dotations de l'exercice	7T	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* AI 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A *		YN		YO	
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

SACE (Imprimés comptables janvier 2018)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent

BL

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-CSD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant ☐*

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	9L	15 220	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	304
					– Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	9D	43 539		Dividendes	ZI	42 560
					Autres répartitions	ZL	
	Prélèvements sur les réserves	9I			Report à nouveau	ZG	15 895
	TOTAL I	9J	58 759		(N'E le cadre ci-dessus normalement égal au total I) TOTAL II	ZH	58 759

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N-

ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en cours d'exercice)	I7		9Q	
	Engagements de crédit-bail immobilier			9R	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			9S	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			9T	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des locations de biens pris en location pour une durée < à 1 mois)	J8	9 373	9Q	11 475
	– Personnel extérieur à l'entreprise			9I	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			9S	4 479
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			9V	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organismes professionnels et syndicaux)	L9		9T	37 679
	Total du poste correspondant à la ligne 9W du tableau n° 2052			9J	53 633
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE			9W	1 168
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe foncière sur les locaux pris en location)	7S		9Z	451
	Total du poste correspondant à la ligne 9X du tableau n° 2052			9X	1 619
TVA	– Montant de la TVA collectée			9Y	55 807
	Virement de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			9Z	25 861
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *			9B	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			9S	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP		– Filiales et participations (Liste au 2059-G (mentionner au 9S celle dont la valeur brute excède 10 % du CGD)	N° non coché : 1 Sinon : 0	7R	0
	– Aides publiques ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH	
RÉGIME DE GROUPE	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	J4		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 19 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM	Impositions	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 19 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP	Impositions	JT
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer l'identité de la société mère ou de la tête de groupe	J1		N° SIRET de la société mère du groupe	J1		

(1) Ce cadre est réservé à l'exercice comptable et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve ou virées au report à nouveau doit être égal au résultat de l'exercice augmenté du report à nouveau antérieur. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2018

BL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT — Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations* 1	Matériel de transp	7 200		1 561		5 639
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS VALUES , MOINS VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins value	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées* : Court terme	Long terme 19 %	Long terme 15 % ou 12,8 %	Long terme 0 %	Plus value taxables à 19 % (1)
		(7)	(8)	(9)				
I - Immobilisations*	1	2	(2 336)	(2 336)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
II - Autres éléments	12	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		-				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		-				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1959 et 1975, effectivement utilisée		-				
	17	Résultats nets de cessions ou de toute concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans		-				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		(2 336)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B)	(C)	
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

BL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABEG DIRECT | Formulaire déposé au titre de l'IR ☐ CU ☐ | Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018